

ESPRIT CULTURE
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE -
DIMANCHE 8 FEVRIER 2026

INVITATION ET POUVOIR

Chers amis,

L'association Esprit Culture tiendra une **assemblée générale extraordinaire** consacrée à l'examen du projet de révision des statuts de l'association, **à l'issue du culte le dimanche 8 février 2026** dans le temple. Cette assemblée générale extraordinaire sera suivie de l'**assemblée générale ordinaire** pour l'année **2025**.

Cette invitation vaut pour les deux assemblées et est accompagnée d'un pouvoir valable pour les deux assemblées.

Vous êtes tous cordialement invités, membres cotisants de l'association, donateurs, conseillers presbytéraux membres de droit, sympathisants et personnes intéressées (sans droit de vote) à participer à ces deux assemblées.

Pour ceux d'entre vous qui ne sont pas en mesure de se rendre au culte ou de rester à l'issue de celui-ci, vous pouvez vous **faire représenter** par un membre de l'association, auquel vous enverrez le pouvoir ci-joint, ou bien vous pouvez laisser en blanc le nom de votre représentant et adresser le pouvoir au secrétariat de la paroisse ou à la présidente d'Esprit Culture **d'ici au mercredi 4 février 2026**. Il est rappelé que, conformément à l'article 14.1 des statuts actuels d'Esprit Culture, une même personne ne peut recevoir plus de trois pouvoirs.

1/ Assemblée générale extraordinaire :

L'ordre du jour portera sur la discussion et l'adoption du projet de nouveaux statuts, élaboré par le conseil d'administration d'Esprit Culture.

Sont joints à cet effet, comme documents de séance, les statuts actuels, le projet de futurs statuts, ainsi qu'une note de présentation du projet de futurs statuts.

Il est rappelé que, conformément à l'article 17.2 des actuels statuts d'Esprit Culture, s'agissant de la modification des statuts, **la validité des délibérations exige la présence de la moitié au moins des membres de l'association**, présents ou représentés avec voix délibérative.

En outre, s'agissant de l'adoption des statuts modifiés, l'article 17.3 des statuts actuels prévoit que **la proposition doit être adoptée à la majorité des deux tiers** des membres présents ou représentés avec voix délibérative.

Je vous remercie de bien vouloir prendre le temps de lire les documents joints avant l'assemblée.

2/ Assemblée générale ordinaire 2025 :

L'ordre du jour comportera les points suivants, le cas échéant suivis d'un vote.

1/ Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 janvier 2025 (vote)

2/ Rapport moral 2025

3/ Rapport financier 2025 - Approbation des comptes 2025 (vote)

4/ Budget prévisionnel 2026

5/ Renouvellement du conseil d'administration et élection des membres du futur conseil d'administration (**vote à bulletin secret et à la majorité simple des membres présents ou représentés**).

6/ Divers.

Sont joints à la présente invitation comme documents de séance :

- le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 janvier 2025 ;
- le projet de composition du futur conseil d'administration.

Le rapport financier avec les comptes 2025 et le budget prévisionnel 2026 seront transmis ultérieurement.

En vous remerciant de votre fidélité à Esprit Culture, nous vous adressons nos fraternelles salutations.

Martine Jullian
Présidente 06.09.88.24.18

Stéphane Carrère
Secrétaire 07.85.95.59.93

